



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°20231221073 • ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le jeudi 21 décembre 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 15 décembre 2023, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

14 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLEMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Expose que la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, dont la mission est de sauvegarder le patrimoine local, non protégé et en péril, et de le valoriser.

Organisée en délégations régionales essentiellement composées de bénévoles, elle accompagne les projets des propriétaires (particuliers, collectivités ou associations) pour trouver des financements publics et privés afin que notre patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien : dons, mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités, jeux Mission Patrimoine et aides de la Fondation sont les soutiens mobilisés pour la sauvegarde du patrimoine français.

Elle est représentée localement par sa délégation régionale Occitanie-Méditerranées, située 5 rue des Trésoriers de France à Montpellier.

Les missions de la Fondation sont :

- La culture pour tous : le patrimoine, ce sont des lieux de culture et d'histoire à la portée de chacun. La priorité de la Fondation est de réaffecter ces bâtiments à de nouvelles fonctions, notamment pour des équipements culturels au cœur des territoires.
- L'économie locale et les emplois : partout où le patrimoine est restauré, les cafés et les commerces rouvrent, et les centres-bourgs revivent. Les projets de restauration créent des emplois non délocalisables dans le bâtiment et le tourisme et participent à la formation et à la transmission des savoir-faire de nos artisans.
- Le développement durable : le cadre de vie est un tout, bâtiments, paysages, milieux naturels, espèces. Préserver le patrimoine favorise l'aménagement durable du territoire et la transition écologique.

Expose que la participation de la Fondation du Patrimoine nécessite l'adhésion de la Commune pour un montant annuel de 200 €.

Propose à la Commune d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour,

Approuve l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 200 € pour la durée de son mandat,

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

